



INFORMATIONS CONCERNANT LES ÉPREUVES DE SÉLECTION 2023

Arrêté du 31 Juillet 2009 modifié notamment par l'arrêté du 16 Décembre 2020 relatif
au Diplôme d'Etat Infirmier

Vous êtes :

1- **Bachelier et/ou en poursuite d'études** : vous êtes un candidat considéré en formation initiale et vous devez donc vous inscrire sur parcoursup.fr (du 18 Janvier 2023 au 9 Mars 2023 inclus : formulation des vœux).

2- **Candidats relevant de la formation professionnelle continue** dont les candidats titulaires du diplôme d'état d'Aide-Soignant ou du diplôme d'état d'Auxiliaire de Puériculture (en référence à l'arrêté du 13/12/2018 modifiant l'arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat Infirmier financés par un employeur ou OPCA : les épreuves de sélection sont au nombre de 2 :

- une épreuve écrite de 1 h (comprenant une sous-épreuve de rédaction dans le domaine sanitaire et social et une sous-épreuve de calculs simples)
- un entretien de 20 minutes portant sur votre projet professionnel et vos motivations

Pour les candidats relevant du point 2 :

- L'inscription est à réaliser à l'IFSI d'Orthez : le dossier d'inscription sera en ligne sur le site internet du CH Orthez (www.ch-orthez.fr / rubrique IFSI et Centre de Formation) et téléchargeable **dès le 3 Janvier 2023** et la clôture des inscriptions est fixée au **9 Mars 2023**. Le coût de l'inscription est de 120 €.

- Suite à une réunion des 14 IFSI de Nouvelle Aquitaine regroupés sur l'Université de Bordeaux, il a été décidé que la date des épreuves écrites sera commune à tous les IFSI d'Aquitaine, à **savoir le 4 Avril 2023 à 10h00**
Les entretiens débuteront **le 4 Avril 2023 après-midi** (une convocation vous sera adressée en temps voulu)

- Les résultats seront affichés à l'IFSI et sur le site internet du CH Orthez le **12 Mai 2023 à 14h00**.

A noter que l'organisation du concours est susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution de la crise sanitaire

Des portes ouvertes auront lieu **le Samedi 25 Février 2023 au matin**.